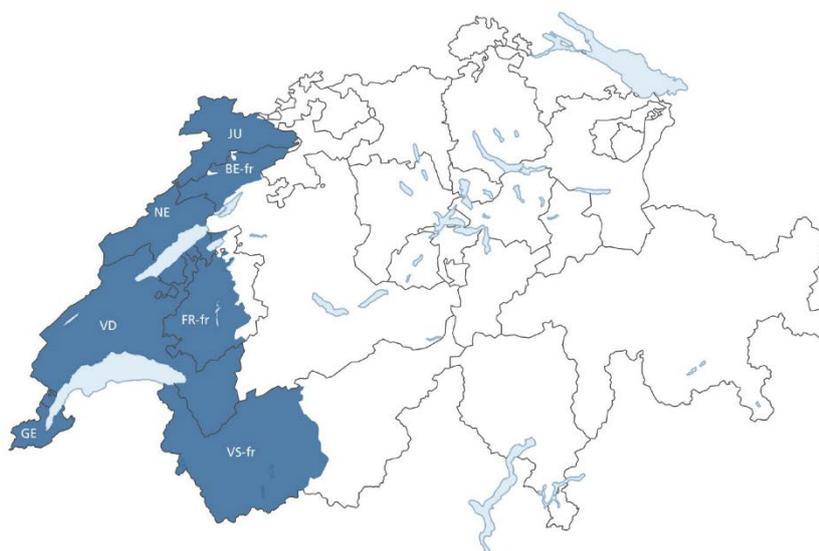


Statistiques de l'Espace romand de la formation 2021



version décembre 2021



Institut de recherche
et de documentation pédagogique

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Sommaire

Élèves de l'Espace romand de la formation.....	5
Élèves fréquentant une école spécialisée	6
Effectifs du personnel des écoles de l'ERF	7
Postes équivalents plein temps par type de personnel des écoles de l'ERF.....	8
Temps d'enseignement officiel obligatoire (2020-2021)	10
Temps d'enseignement officiel obligatoire (2021-2022)	11
Formation des futur.es enseignant.es (année 2020)	12
Provenance des participant.es à la formation CAS (FORDIF) selon le canton.....	15

Les statistiques de l'Espace romand de la formation (ERF) de l'année 2021 sont réunies par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDPA) dans le présent document. Il s'agit d'une série de statistiques définies spécifiquement pour l'ERF et calculées à partir de données harmonisées, fournies par les cantons faisant partie de cet espace. Les définitions, réalisées sur la base d'une collaboration entre l'IRDPA, le Service de la recherche en éducation (SRED) du canton de Genève et l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) du canton de Vaud, permettent de mieux cartographier l'ERF et de réaliser son monitoring. L'IRDPA remercie les deux centres de recherche partenaires ainsi que les répondant.es cantonaux pour leur collaboration.

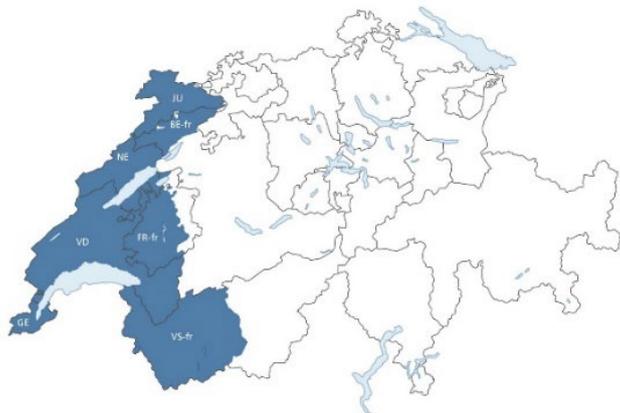
L'Espace romand de la formation (ERF) représente un espace de formation de langue française de l'école obligatoire publique, commun aux cantons francophones de Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et aux parties francophones des cantons de Berne, Fribourg et Valais. Il a été annoncé dans la Déclaration politique de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) du 15.04.2005 et institué par la Convention scolaire romande du 14.06.2007.

L'enseignement dans l'ERF englobe toutes les classes des cantons concernés dans lesquelles l'enseignement se fait en français. Les classes bilingues des écoles publiques (dans lesquelles une des langues d'enseignement est le français) et les classes proposant un enseignement en français dans des établissements germanophones, font également partie de l'ERF.

D'après la Convention scolaire romande, l'enseignement dans l'ERF est structuré en trois cycles : cycle 1 (années 1, 2, 3 et 4), cycle 2 (années 5, 6, 7 et 8) et cycle 3 (années 9, 10 et 11).

Pour plus d'information, des liens internet vers des pages web de l'IRDPA  sont disponibles dans l'entête de chaque page du présent document.

L'essentiel de l'Espace romand de la formation



Élèves

(écoles publiques ordinaires et spécialisées, années 1-11)
Année 2020-2021



~237 000

Personnel des écoles

(écoles publiques, années 1-11)
Année 2020-2021

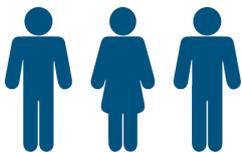


~29 000

Diplômé.es HEP romandes

en 2020

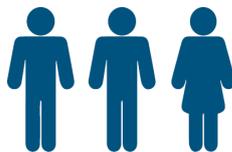
(enseign. primaire, sec. I et spécialisé)



~1 250

Diplômé.es FORDIF

(CAS volée 2019-2020)



56



Effectifs des élèves de l'ERF (écoles ordinaires publiques) – année scolaire 2020-2021

Pour les élèves inscrits dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles ou ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

	Cycle 1	Cycle 2 (années 5 – 8)	Cycle 3 (années 9 – 11)	Non attribuable à un seul cycle	Total
BE-fr	3 417	3 524	2 745		9 686
FR-fr	10 871	11 077	8 853		30 801
GE ⁽¹⁾	19 172	18 403	13 168		50 743
JU	2 897	2 955	2 238		8 090
NE	6 864	7 011	5 123		18 998
VS-fr ⁽²⁾	10 231	10 256	7 251		27 738
VD ⁽³⁾	32 692	32 842	25 078	216	90 828

Notes :

(1) GE : Les élèves des classes d'accueil à plein temps du primaire sont répartis entre le cycle 1 (1 élève) et le cycle 2 (18 élèves). Les catégories Cycle 1 et Cycle 2 regroupent : les élèves de l'enseignement primaire régulier, les classes d'accueil et les classes spéciales du primaire. La catégorie cycle 3 regroupe : les élèves du secondaire I régulier, les classes atelier, les classes d'accueil et les classes spéciales du secondaire I.

(2) VS-fr : Y compris les élèves des classes d'observation (mesures ordinaires de pédagogie spécialisée). Au cycle 3, l'effectif de 7 251 élèves est calculé sans les élèves en 1^{re} année du collège, qui peut être suivie après la 10^e année d'école obligatoire en Valais.

(3) VD : Ces effectifs ne comprennent pas les élèves en classes COES (classes d'enseignement spécialisé dans les établissements ordinaires), car ces classes sont considérées comme des antennes d'institutions spécialisées.

La répartition entre cycle 1 et cycle 2 n'est pas possible pour les élèves en *classe pour élèves allophones*. On compte 216 élèves en classes pour élèves allophones, années 1-8, qui sont classés dans le tableau dans la colonne « Non attribuable à un seul cycle ». Parmi les 25 078 élèves du cycle 3, on compte 314 élèves en *classe pour élèves allophones*.

Source : Services cantonaux responsables de la collecte des données. Jours de référence de la collecte des données : BE-fr : 15.09.2020, FR-fr : 1.11.2020, GE : 31.12.2020 (base de données scolaires, nBDS), JU : 31.12.2020, NE : 15.10.2020, VS-fr : jour non indiqué (source OFS SDL 2020), VD : 1.10.2020.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).

Effectifs des élèves de l'ERF (écoles ordinaires publiques) – année scolaire 2020-2021



BE-fr
9 686

FR-fr
30 801

GE
50 743

JU
8 090

NE
18 998

VS-fr
27 738

VD
90 828



Effectifs des élèves de l'ERF fréquentant une école spécialisée – année scolaire 2020-2021

Pour les élèves inscrits dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles ou ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

	Cycle 1 (années 1 – 4)	Cycle 2 (années 5 – 8)	Cycle 3 (années 9 – 11)	Non attribuable à un seul cycle	Total
BE-fr⁽¹⁾	62	37	51	56	206
FR-fr	183	358	174		715
GE⁽²⁾	689		194		883
JU	33	41	29		103
NE	41	108	274		423
VS-fr⁽³⁾	40		75	180	295
VD⁽⁴⁾	1 264		575		1 839

Notes:

(1) BE-fr : Les écoles spécialisées bernoises avec enseignement en français ou bilingues sont des écoles privées.

(2) GE : 37 élèves (non comptabilisés ici) fréquentent à la fois une école spécialisée et l'enseignement régulier.

(3) VS-fr : Le total de 295 élèves est calculé avec les élèves des classes d'adaptation. En Valais, les classes d'adaptation sont des classes d'enseignement spécialisé dans des établissements ordinaires. Elles sont considérées comme des antennes d'institutions spécialisées. On compte 40 élèves en classes d'adaptation années 1-8, 75 élèves en 9-11 et 180 élèves en écoles spécialisées (non-attribuable à un seul cycle).

(4) VD : Ces effectifs comprennent les élèves en classes COES (classes d'enseignement spécialisé dans les établissements ordinaires), car ces classes sont considérées comme des antennes d'institutions spécialisées. La répartition entre cycle 1 et cycle 2 n'est pas possible pour les élèves des institutions spécialisées et en classe COES.

Source : Services cantonaux responsables de la collecte des données. Jours de référence de la collecte des données : BE-fr : 15.09.2020, GE : 31.12.2020 (source SRED /nBDS Etat), FR : 1.11.2020, JU : 31.12.2020, NE : 15.10.2020, VS-fr : 31.12.2020 (source OFS SDL et Office de l'enseignement spécialisé VS), VD : 1.10.2020.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).

Effectifs des élèves de l'ERF fréquentant une école spécialisée – année scolaire 2020-2021



BE-fr
206

FR-fr
715

GE
883

JU
103

NE
423

VS-fr
295

VD
1 839



Effectifs du personnel des écoles de l'ERF (enseignement public) – année scolaire 2020-2021

Les effectifs du personnel des écoles recensent toutes les personnes (personnel qualifié) faisant partie des catégories : personnel enseignant (enseignant.es des établissements scolaires), personnel de direction (directeurs et directrices d'école et leurs adjoint.es), personnel de la pédagogie spécialisée (enseignant.es spécialisé.es, personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique). Les effectifs sont calculés sans le personnel remplaçant (maternités, maladies et accidents) et sans les stagiaires.

	Cycles 1 et 2 (années 1 – 8)		Cycle 3 (années 9 – 11)		Non attribuable à un seul cycle	
	Effectifs	Femmes	Effectifs	Femmes	Effectifs	Femmes
BE-fr⁽¹⁾	788	86%	376	56%	637	77%
FR-fr⁽²⁾	2 082	89.6%	984	61.3%	530	89.8%
GE	3 216	83.5%	1 847	57.6%	395	89%
JU⁽³⁾	-	-	-	-	-	-
NE⁽⁴⁾	1 496	84.5%	757	57.2%	293	63%
VS-fr	1 704	84.3%	660	56.2%	65	89.2%
VD⁽⁵⁾	7 231	84.5%	3 757	57.3%	1 666	76.4%

Notes :

(1) BE-fr : Le personnel de direction d'école ainsi que le personnel de la pédagogie spécialisée ne peuvent pas être affectés aux degrés primaire et secondaire I. Les deux catégories figurent sous « Non attribuable à un seul cycle ».

(2) FR-fr : Par rapport aux années précédentes, les effectifs qui figurent sous « Non attribuable à un seul cycle », ont été ajoutés cette année, ceux-ci étant rapportés par les communes.

(3) JU : Le canton du Jura rapporte un total de 937 enseignant.es (77.3% de femmes).

(4) NE : Parmi les 757 enseignant.es du cycle 3, certain.es sont compté.es dans deux catégories.

(5) VD : Une même personne peut travailler dans différents cycles et elle n'est pas attribuable à un seul cycle. Elle apparait dans les effectifs de toutes les catégories le concernant. Certaines personnes sont donc comptées 2 ou 3 fois. L'ensemble du personnel de direction figure sous « Non attribuable à un seul cycle ». La quasi-totalité du personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie figure également sous « Non attribuable à un seul cycle ».

Source et complément d'information : Services cantonaux responsables de la collecte des données. Jour de référence de la collecte des données : BE-fr : 31.10.2020, FR-fr : 1.11.2020, GE : 31.12.2020 (source relevé SPE 2020-21), JU : 31.12.2020, NE : 31.08.2020, VS-fr : jour non indiqué (source OFS SSP 2020), VD : 1.10.2020.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).

Nombre de postes équivalents plein temps (EPT) par type de personnel (enseignement public) – année scolaire 2020-2021

Les postes EPT sont calculés sans le personnel remplaçant (maternités, maladies et accidents) et sans les stagiaires.

	Type de personnel	Cycles 1 et 2 (années 1 – 8)	Cycle 3 (années 9 – 11)	Non attribuable à un seul cycle
BE-fr ⁽¹⁾	– enseignant	487	230	-
	– de direction	-	-	58
	– de la pédagogie spécialisée :			
	A	-	-	19
	B	-	-	58
FR-fr ⁽²⁾	– enseignant	1 252	705.9	153.5
	– de direction	51.2	31.8	15
	– de la pédagogie spécialisée :			
	A	196.4	-	4.3
	B	-	-	133
GE	– enseignant	2 616.7	1 342	12.7
	– de direction	58	19	-
	– de la pédagogie spécialisée :			
	A	33.1	66	54.4
	B	-	-	147.8
JU	– enseignant	393.1	200.2	-
	– de direction	10.4	5.2	-
	– de la pédagogie spécialisée :			-
	A + B	52.8	18.5	
NE	– enseignant	-	-	-
	– de direction	22.1	5.8	16.4
	– de la pédagogie spécialisée :			
	A	70.3	9	1.6
	B	-	-	44.2
VS-fr	– enseignant	1 112.4	585.3	-
	– de direction	32.5	24.9	5.1
	– de la pédagogie spécialisée :			
	A	144.7	56	-
	B	-	-	40.3
VD	– enseignant	4 399.2	2 288.4	67.1
	– de direction	-	-	367.5
	– de la pédagogie spécialisée :			
	A	508.1	186.3	178
	B	6.3	3.4	278.2

La catégorie « Personnel de la pédagogie spécialisée » comporte deux sous-catégories :

A : Personnel de la pédagogie spécialisée et personnel d'enseignement pour élèves allophones,

B : Personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique.

Notes :

(1) BE-fr : Le personnel de direction d'école ainsi que le personnel de la pédagogie spécialisée ne peuvent pas être affectés aux degrés primaire et secondaire I.

(2) FR-fr : Les nombres des EPT pour le personnel de la pédagogie spécialisée (la catégorie A pour le cycle 3) sont inclus dans la colonne « Cycle 3 » pour le personnel enseignant. Par rapport aux années précédentes, les postes EPT qui figurent sous « Non attribuable à un seul cycle », ont été ajoutés cette année, ceux-ci étant rapportés par les communes. Pour cela, le total EPT a augmenté considérablement par rapport à la valeur rapportée dans le document ci-présent, édition 2020.

Source et complément d'information : Services cantonaux responsables de la collecte des données. Jour de référence de la collecte des données : BE-fr : 31.10.2020, FR-fr : 1.11.2020, GE : 31.12.2020 (relevé SPE 2020-21), JU : 31.12.2020, NE : 31.08.2020, VS-fr : date non indiqué (source OFS SSP 2020), VD : 1.10.2020.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).



Temps d'enseignement officiel obligatoire des élèves en minutes – enseignement public, années 1-11 (année scolaire 2020-2021)

Canton	Années										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
BE-fr	41 243 ⁽¹⁾	41 243 ⁽¹⁾	42 120	43 875	47 385	49 140	56 160	56 160	61 425	61 425	61 425
FR-fr	24 700 ⁽²⁾	43 700 ⁽²⁾	45 600	49 400	53 200	53 200	53 200	53 200	60 800	62 700	64 600
GE	34 650	34 650	46 258	48 510	57 365 ⁽³⁾	57 365 ⁽³⁾	57 365 ⁽³⁾	57 365 ⁽³⁾	57 173	54 574⁽⁴⁾	56 306 ⁽⁵⁾
JU	28 080	42 120	42 120	42 120	49 140	49 140	52 650	52 650	57 915	57 915	57 915
NE	28 080	35 100	45 630	45 630	47 385	47 385	52 650	52 650	57 915	57 915	60 548 ⁽⁶⁾
VS-fr⁽⁷⁾	27 360	41 040	47 880	47 880	54 720	54 720	54 720	54 720	54 720	54 720	54 720
VD	30 780	44 460	47 880	47 880	47 880	47 880	54 720	54 720	56 430	56 430	56 430

Méthode de calcul : Temps d'enseignement officiel des élèves en minutes = nombre de périodes par semaine x durée d'une période en minutes x nombre de semaines d'école par année. Les résultats sont arrondis.

Exemple : Temps d'enseignement = 28 périodes x 45 minutes x 38 semaines = 47 880 minutes.

Notes :

Les résultats sont arrondis. Le temps d'enseignement concerne uniquement les disciplines obligatoires et les disciplines à option obligatoires, mais pas les disciplines facultatives. En gras, les changements par rapport à l'année 2019-2020.

(1) BE-fr : Pour la 1^{re} et la 2^e année, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (23.5).

(2) FR-fr : Pour la 1^{re} et la 2^e année, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (respectivement, 13 et 23).

(3) GE : De la 5^e à la 8^e année, il y a deux périodes de 50 minutes chaque matin ; les autres périodes sont de 45 minutes.

(4) GE : Les élèves qui suivent un enseignement du latin 32 périodes par semaine (55 440 minutes).

(5) GE : Calcul effectué avec la moyenne de 32.5 périodes par semaine (57 173 minutes pour les élèves qui suivent un enseignement du latin).

(6) NE : Calcul effectué sur la base de la moyenne des périodes par semaine (34.5).

(7) VS : Pour toutes les années scolaires, les calculs sont effectués sur la base de 38 semaines.

Source : Grilles horaires et lois scolaires cantonales.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2020).



Temps d'enseignement officiel obligatoire des élèves en minutes – enseignement public, années 1-11 (année scolaire 2021-2022)

Canton	Années										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
BE-fr	41 243 ⁽¹⁾	41 243 ⁽¹⁾	42 120	43 875	47 385	49 140	56 160	56 160	61 425	61 425	61 425
FR-fr	24 700 ⁽²⁾	43 700 ⁽²⁾	45 600	49 400	53 200	53 200	53 200	53 200	60 800	62 700	64 600
GE	34 650	34 650	48 510	48 510	57 365 ⁽³⁾	57 365 ⁽³⁾	57 365 ⁽³⁾	57 365 ⁽³⁾	57 173	55 440	57 173
JU	28 080	42 120	42 120	42 120	49 140	49 140	52 650	52 650	57 915	57 915	57 915
NE	28 080	35 100	45 630	45 630	47 385	47 385	52 650	52 650	57 915	57 915	60 548 ⁽⁴⁾
VS-fr⁽⁵⁾	27 360	41 040	47 880	47 880	54 720	54 720	54 720	54 720	54 720	54 720	54 720
VD	30 780	44 460	47 880	47 880	47 880	47 880	54 720	54 720	56 430	56 430	56 430

Méthode de calcul : Temps d'enseignement officiel des élèves en minutes = nombre de périodes par semaine x durée d'une période en minutes x nombre de semaines d'école par année. Les résultats sont arrondis.

Exemple : Temps d'enseignement = 28 périodes x 45 minutes x 38 semaines = 47 880 minutes.

Notes :

Les résultats sont arrondis. Le temps d'enseignement concerne uniquement les disciplines obligatoires et les disciplines à option obligatoires, mais pas les disciplines facultatives. En gras, les changements par rapport à l'année 2020-2021.

(1) BE-fr : Pour la 1^{re} et la 2^e année, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (23.5) pour 39 semaines d'école.

(2) FR-fr : Pour la 1^{re} et la 2^e année, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (respectivement, 13 et 23).

(3) GE : De la 5^e à la 8^e année, il y a deux périodes de 50 minutes chaque matin; les autres périodes sont de 45 minutes.

(4) NE : Calcul effectué sur la base de la moyenne des périodes par semaine (34.5).

(5) VS : Pour toutes les années scolaires, les calculs sont effectués sur la base de 38 semaines d'école.

Source : Grilles horaires et lois scolaires cantonales.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).



Formations pour le degré primaire : étudiant.es et diplômé.es

Situation au 15.10.2020

Haute École	Étudiant.es		Diplômé.es Effectifs
	Effectifs	Part de femmes et d'hommes en %	
HEP BEJUNE	1 ^{re} année : 161	F : 84.3% H : 15.7%	84
	2 ^e année : 112		
	3 ^e année : 104		
	Total : 377		
HEP FR	1 ^{re} année : 170	F : 82.4% H : 17.6%	128
	2 ^e année : 151		
	3 ^e année : 145		
	Total : 466		
HEP VS ⁽¹⁾	1 ^{re} année : 116	F : 86.5% H : 13.5%	85
	2 ^e année : 96		
	3 ^e année : 100		
	Total : 312		
HEP VD	1 ^{re} année : 447	F : 83.7% H : 16.3%	280
	2 ^e année : 456		
	3 ^e année : 362		
	Total : 1265		
Uni GE / IUFE ⁽²⁾	1 ^{re} année : 214	F : 85.5% H : 15.5%	104
	2 ^e année : 102		
	3 ^e année : 103		
	Total : 522		

HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel ; **HEP FR** – Haute École Pédagogique Fribourg ; **HEP VS** – Haute École Pédagogique Valais ; **HEP VD** – Haute École Pédagogique Vaud ; **Uni GE / IUFE** – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants.

CCEP – Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire.

Notes :

(1) HEP VS : Les chiffres comprennent également les étudiant.es du Haut-Valais qui se forment et enseignent en allemand. La répartition entre les deux régions linguistiques est la suivante : 80% pour le Valais francophone et 20% pour le Valais germanophone.

(2) Uni GE / IUFE : Le nombre « 1^{re} année » correspond au nombre d'étudiant.es de première année de Bachelor en sciences de l'éducation ayant inscrit ou acquis par équivalence le séminaire/stage *Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires*, obligatoire pour participer à la procédure d'admission au deuxième cycle de Bachelor, orientation Enseignement primaire.

Source : Institutions membres du Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignant.es (CAHR) (novembre 2020).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).

Formations pour le secondaire I et/ou le degré secondaire II : étudiant.es et diplômé.es

Situation au 15.10.2020

Haute École	Programme	Étudiant.es		Diplômé.es Effectifs	
		Effectifs	Part de femmes et d'hommes en %		
HEP BEJUNE	secondaire I	1 ^{re} année : 29	F : 44.8% H : 55.2%	21	
		2 ^e année : 29			
		Total : 58			
	secondaire II	Total : 25	F : 28% H : 72%	9	
	combinaison secondaire I & II	1 ^{re} année : 59	F : 45.1% H : 54.9%	44	
		2 ^e année : 65			
		Total : 124			
HEP VS ⁽¹⁾	secondaire I	1 ^{re} année : 20	F : 44.7% H : 55.3%	15	
		2 ^e année : 7			
		3 ^e année : 11			
		secondaire II	1 ^{re} année : 21	F : 50% H : 50%	23
		2 ^e année : 9			
		Total : 30			
	combinaison secondaire I & II	1 ^{re} année : 20	F : 60.3% H : 39.7%	18	
		2 ^e année : 18			
		3 ^e année : 20			
		Total : 58			
HEP VD	secondaire I	1 ^{re} année : 200	F : 55.9% H : 44.1%	174	
		2 ^e année : 240			
		Total : 440			
	secondaire II	Total : 191	F : 42.9% H : 57.1%	139	
UNI FR / CERF	secondaire I	BA 1 ^{re} année : 68	F : 57% H : 43%	36	
		BA 2 ^e année : 43			
		BA 3 ^e année et plus : 76			
		MA 1 ^{re} année : 56			
		MA 2 ^e année : 34			
		Total : 277			
	secondaire II	Total : 49	F : 57% H : 43%	43	
Uni GE / IUFE	secondaire II	1 ^{re} année : 155	F : 54.1% H : 45.9%	134	
		2 ^e année : 135			
		Total : 290			

HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel ; Uni FR / CERF – Université de Fribourg / Centre d'enseignement et de recherche francophone pour l'enseignement au secondaire I et II ; HEP VS – Haute École Pédagogique Valais ; HEP VD – Haute École Pédagogique Vaud ; Uni GE / IUFE – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants.

BA – Bachelor of Arts, MA – Master of Arts.

Source : Institutions membres du Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignant.es (CAHR) (novembre 2020).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).

Formations pour la pédagogie spécialisée : étudiant.es⁽¹⁾ et diplômé.es

Situation au 15.10.2020

Haute École	Orientation	Étudiant.es		Diplômé.es Effectifs
		Effectifs	Part de femmes et d'hommes (en %)	
HEP BEJUNE	Enseignement spécialisé	1 ^{re} année : 28	F : 89.1% H : 10.9%	29
		2 ^e année : 29		
		3 ^e année : 29		
		Total : 86		
HEP VS ⁽²⁾	Enseignement spécialisé (version décentralisée du MAES HEP VD)	1 ^{re} année : -	F : 90% H : 10%	0
		2 ^e année : -		
		3 ^e année : 29 ⁽¹⁾		
		Total : 29		
HEP VD	Enseignement spécialisé	1 ^{re} année : 74	F : 81.7% H : 18.3%	55
		2 ^e année : 78		
		3 ^e année : 94		
		Total : 246		
Uni FR ⁽³⁾ / DPS	Enseignement spécialisé	1 ^{re} année : 40	F : 93.3% H : 6.7%	12
		2 ^e année : 35		
		Total : 75		
Uni GE ⁽⁴⁾ / IUFE	Enseignement spécialisé	1 ^{re} année : 30	F : 87.1% H : 12.9%	16
		2 ^e à 4 ^e années : 63		
		Total : 93		
Uni GE / FPSE & HEP VD ⁽⁵⁾	Éducation précoce spécialisée	1 ^{re} année : 19	F : 96.5% H : 3.5%	-
		2 ^e année : 39		
		Total : 58		

HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel ; HEP VS – Haute École Pédagogique Valais ; HEP VD – Haute École Pédagogique Vaud ; Uni FR / DPS – Université de Fribourg / Département de pédagogie spécialisée ; Uni GE / IUFE – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants ; Uni GE / FPSE – Université de Genève / Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation.

Notes :

(1) Étudiant.es en master (sans les étudiant.es en formation passerelle).

(2) HEP VS : Les chiffres sont ceux des étudiant.es du Bas-Valais qui se forment et enseignent en français (25 font partie de la volée 18-21 et 4 de la volée 15-18). Le cursus comporte également 21 étudiant.es du Haut-Valais qui se forment et enseignent en allemand (19 font partie de la volée 18-21 et 2 de la volée 15-18).

(3) Uni FR : L'effectif ne prend en compte que les diplômé.es du semestre de printemps 2020.

(4) Uni GE : En 1^{re} année, 30 étudiant.es ont exceptionnellement été admis.es à la rentrée 2020, à l'issue de la procédure d'admission. De la 2^e à la 4^e année, les étudiant.es disposent d'un délai de 4 à 8 semestres pour valider les 120 crédits du programme. Le nombre total d'étudiant.es augmente, car des étudiant.es prennent 6 à 8 semestres pour achever leur Maitrise (leur mémoire de fin d'études, notamment).

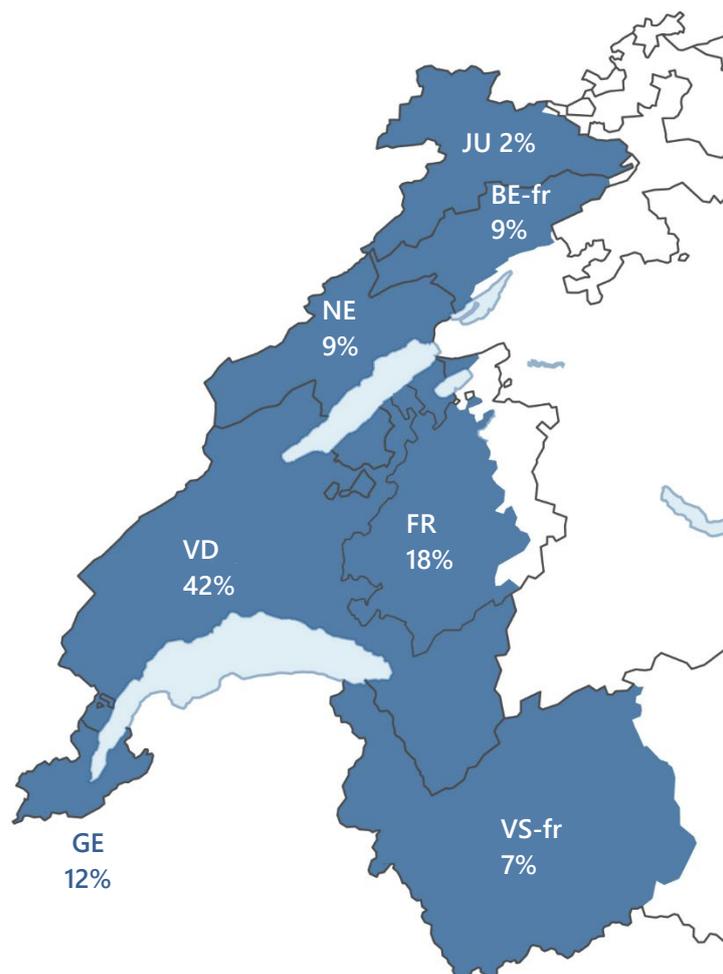
(5) HEP VD : Les données de la Maitrise en éducation précoce spécialisée englobent l'ensemble de l'effectif, car le complément de formation peut être suivi en parallèle. 37 étudiant.es sont inscrit.es dans le complément au 15.10.2020.

Source : Institutions membres du Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignant.es (CAHR) (novembre 2020).

Réalisation du tableau : CAHR et Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).

Provenance des participant.es à la formation CAS de la FORDIF, en pourcentage, selon le canton (volée 2019-2020)

Pour la volée du CAS 2019-2020, il y a eu 57 participant.es et 56 diplômé.es.



CAS : Certificate of Advanced Studies.

FORDIF : Formation en Direction d'Institutions de Formation.

Source : FORDIF – Rapport d'activité de la FORDIF (2020)

<http://www.fordif.ch/structure-et-organisation/rapports-dactivites/> (consulté le 17.06.2021).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et documentation pédagogique (2021).

Référence bibliographique :

Statistiques de l'Espace romand de la formation 2021. Neuchâtel : IRDP.

Auteurs : Franca Armi, Eva Leuenberger et Alina Matei

Version décembre 2021

© IRDP – 2021

Mise en page et graphisme : Doris Penot, IRDP

IRDP
Fbg de l'Hôpital 43-45
Case postale 556
2002 Neuchâtel
Suisse

Tél. +41 32 889 86 00
info@irdp.ch
www.irdp.ch